

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier à 20 heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE

Date de convocation : mardi 19 janvier 2021

Présent(e)s : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Florent BOUILLAUD, Aurélie CHAUVIN, Annie JAUNAS, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Absent(e)s excusé(e)s : Jenny HURTAUD

Secrétaire de la séance: Aurélie CHAUVIN

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien.
- Autorisation pour signer la convention de mise à disposition du terrain situé au "Fief la Motte" pour un relai de radiotéléphonie mobile avec SFR.
- Autorisation pour signer la convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelle avec la région Nouvelle Aquitaine.
- Autorisation pour signer la convention "ACTES" transmission électronique avec la Préfecture de la Charente-Maritime.
- Amortissement du Plan Local d'Urbanisme modification simplifié, approuvé le 7 mars 2014.
- Actualité avec la Communauté de Communes Aunis Sud.
- Divers.

Début de la séance : 20 heures

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu du conseil. Le compte rendu de la séance du 22 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner déposée par :

- Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C849, C852, C855 et C858 appartenant aux Consorts BELLIER, d'une superficie totale de 1 044 m² et situé Chemin des Combes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conclure une convention pour mise à disposition du terrain d'une contenance de 160 m², situé "Fief la Motte" avec la Société HIVORY pour l'implantation d'un relai de radiotéléphonie mobile, sous réserve de la décision d'EAU 17 pour la rétrocession du terrain .

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la région, la convention pour à la mise en place d'accompagnateur dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires, donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes et l'autorise à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal décide d'amortir sur une durée de 1 an et à partir de 2021, les frais liés, à la modification simplifiée n°1 du Plan Local Urbanisme approuvé le 7 mars 2014, suivants (montants exprimés en euros), soit 1 786,62 € (Exercice 2013 pour un montant de 171,52 et exercice 2014 pour un montant de 1 615,10)

Actualités à la Communauté de Communes Aunis Sud :

- Le SCOT, Schéma de cohérence territoriale: L'élaboration du nouveau SCoT, qui viendra se substituer au SCoT du Pays d'Aunis approuvé en 2012 et à celui de l'Agglo de La Rochelle approuvé en 2011, engagée depuis 2017, se poursuit, des séminaires sont à venir.
- COVID 19 : Mise en place à Castel Park à Surgères d'un centre de vaccination.

➤ Urbanisme :

- Une Modification simplifiée du PLUih est à prévoir.
- Participation à l'expérimentation de la dématérialisation des actes d'urbanisme cette année 2021 pour être prêt en janvier 2022.
- Projet d'extension du siège de la CDC.
- Le projet de réaménagement de la gare de Surgères, lancé depuis 2014, continue à avancer.

- Divers :

- ✓ Le conseil municipal autorise le Maire à prendre la carte Pro à E.Leclerc de Surgères pour retirer du carburant. Coût annuel 36 €.
- ✓ Réunions des commissions communales : « Urbanisme » le 1^{er} février 2021 à 18h30 – « Finances » le 22 février 2021 à 18h - « Communication » le 23 février 2021 à 19h – « voirie » le 1^{er} mars 2021 à 18h.
- ✓ Afin de limiter la vitesse, dans la traverse de Blameré, des chicane ont été installées à titre expérimentale par la Direction des Infrastructures d'Echillais.
- ✓ L'enfouissement des réseaux BT/EP rue du Grenadier, rue de la Casse aux Chevaux et route de Chambon devrait débuter en 2022.
- ✓ L'assainissement collectif : une réunion de chantier prévue le jeudi 28 janvier prochain pour fixer la réfection des impasses communales de la rue de Vouhé et de la Boucle du Bourrelier.
- ✓ Au vu des effectifs prévisionnels, l'inspection académique nous informe d'une possibilité de fermeture d'une classe à Vouhé.
- ✓ Le prochain conseil d'école aura lieu le 04 février à 17h.
- ✓ Les membres de la commission « communication » finalisent les nouvelles pyratelles.
- ✓ Monsieur le Maire n'a pas de nouvelle de Monsieur le Préfet concernant le recours gracieux déposé pour obtenir l'annulation de sa décision concernant l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2020 autorisant le projet éolien Chambon - Puyravault.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le mardi 9 mars 2021 (vote du budget) à 20h et le mercredi 7 avril 2021 à 20h.

Levée de séance : 20 heures 55

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 28 janvier 2021

Le Maire,
Raymond DESILLE

